

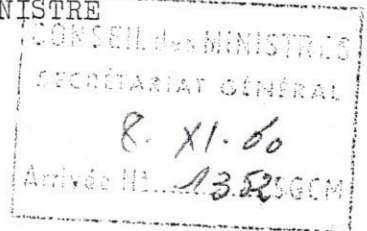
PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960

PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

DECRET DU PREMIER MINISTRE



N° - 315 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

SOMMAIRE.
NOMINATION.

VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant constitution de la République du Dahomey

VU la loi n°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

I VU les nécessités de service ;
I SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
5 LE Conseil des Ministres entendu ;
15

△ E C R E T E

3 ARTICLE 1er. - M. YAYA Nadjo Alou, instituteur, est nommé Chef
2 d'Arrondissement de Bassila.

2. ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.

M. AROUNA.

AMPLIATIONS. -

CHRONO

JORD.

MI.

PCM.

MF.

AR. BASSILA

S/P. DJOUGOU

TRESOR

D.

S.

C.

L.

PP.

LERESSE

NFO/RADIO

SGCM.